



Division des eaux souterraines et des eaux
potables
Dossier suivi par: Brigitte Lambert
Téléphone : 24 556-552
E-mail : brigitte.lambert@eau.etat.lu

Esch-sur-Alzette, le 9 novembre 2021

Objet : Guide pour l'établissement d'un plan d'urgence des systèmes d'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine



1. Contexte

Les recommandations qui figurent dans le présent document s'adressent en premier lieu aux fournisseurs d'eaux destinées à la consommation humaine (administrations communales, syndicats).

Elles ont pour objet d'aider les responsables des installations d'approvisionnement en eau potable à établir un plan d'urgence adapté à leur organisation.

Le fournisseur d'eau est le responsable de la continuité et du bon fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau. À ce titre, et conformément aux dispositions du règlement grand-ducal modifié du 7 octobre 2002, il est garant, en permanence :

- De la qualité de l'eau potable distribuée,
- De la gestion et de l'exploitation dans les règles de l'art des infrastructures d'approvisionnement.

2. Pourquoi un plan d'urgence

Une urgence se définit généralement comme une situation qui survient de manière soudaine et qui peut avoir des conséquences négatives importantes si des mesures correctives efficaces ne sont pas prises rapidement. Certains incidents peuvent interrompre l'approvisionnement en eau ou causer des dommages à des composantes du système; alors que d'autres peuvent entraîner la contamination de l'eau et poser des risques pour la santé des consommateurs. Un plan d'urgence (PU) est un document qui présente, étape par étape, les mesures à prendre pour intervenir en cas d'urgence et pour effectuer un retour à la normale.

La capacité du personnel des services d'eau à intervenir rapidement en cas d'urgence contribuera à prévenir des complications inutiles et à protéger la santé et la sécurité des consommateurs. Elle pourrait également permettre d'éviter des pertes financières importantes en limitant les dommages des installations ainsi que la fourniture d'eau en bouteilles le cas échéant. Enfin une gestion maîtrisée d'une situation d'urgence permettra de préserver la confiance des consommateurs à l'égard des fournisseurs et à l'égard de la qualité de l'eau potable fournie par le réseau public.



La planification des interventions d'urgence est le processus par lequel les gestionnaires et le personnel des systèmes d'approvisionnement en eau potable recensent les points faibles de ces derniers, y apportent des améliorations et établissent des procédures à suivre en cas d'urgence.

Agir plutôt que réagir ou subir : lorsqu'une situation potentiellement critique survient, ce n'est pas le temps de s'interroger sur les mesures à prendre et dans quel ordre les prendre; il faut agir immédiatement pour régler le problème.

Un plan d'urgence bien conçu et réfléchi en amont fournit avec précision la marche à suivre et les personnes à contacter afin de mener une intervention rapide et efficace qui permettra d'éviter l'interruption du système ou une contamination de l'eau. Pour élaborer le plan d'urgence et être prêt, il importe d'abord de bien connaître le système d'approvisionnement en eau potable visé et d'être capable d'anticiper divers types de problèmes qui pourraient survenir et affecter la qualité ou la quantité de l'eau.

Élaborer un plan d'urgence permet :

- De pallier les conséquences les plus graves des défaillances, de la neutralisation ou de la destruction des installations ;
- D'assurer le plus rapidement possible une distribution adaptée du service permettant la satisfaction des besoins (exemple : assurer une distribution d'eau en bouteille en cas de qualité d'eau non conforme ou restreindre la consommation d'eau aux simples usages vitaux en cas de risque de manque d'eau) ;
- De rétablir un fonctionnement normal du service dans des délais compatibles avec l'importance des populations concernées et tenant compte des éventuels dommages subis par les installations.

3. Réflexions préalables

En préalable à la mise en place d'un plan d'urgence, le fournisseur d'eau doit mener quelques réflexions sur les éléments et moyens dont il dispose.

Les installations d'eau potable ne sont pas à l'abri de défaillances diverses ou d'actes de malveillance entraînant une atteinte à la qualité ou à la quantité de l'eau.

De manière générale, l'évaluation des risques que doit réaliser chaque fournisseur d'eau (Water Safety plan – Lux WSP), permet l'examen structurel et fonctionnel de la chaîne d'approvisionnement, depuis le point de captage, jusqu'à la production et la distribution d'eau, et permet aux responsables, sur la base des résultats de cette évaluation, d'identifier les risques que présentent les installations et le fonctionnement du service et de bâtir et mettre en œuvre un plan de réduction de ces derniers. Elle passe par un inventaire le plus exhaustif possible des risques et dangers liés aux différentes étapes de l'approvisionnement en eau potable.

De plus, un niveau de vigilance en matière de sécurisation et de surveillance des installations de production et de distribution d'eau potable doit être maintenu. Pour cela, il convient d'assurer :

- La vérification régulière du bon état de fonctionnement des dispositifs:
 - o De fermeture des installations de production et de stockage de l'eau,
 - o De détection anti-intrusion et des reports d'alarme,
 - o De traitement de l'eau, notamment des installations de désinfection,
- L'organisation de visites régulières d'inspection et de surveillance des installations,
- L'interdiction d'accès aux installations à toute personne étrangère au service de l'eau,
- L'enregistrement sur un registre, des plaintes des usagers et des actes de malveillance.



LuxWSP est un outil d'aide aux fournisseurs d'eau pour identifier les situations et les mesures à intégrer dans le plan d'urgence. Pour les fournisseurs n'ayant pas démarré ou n'ayant pas finalisé l'analyse des risques avec l'outil LuxWSP, l'**annexe 1** présente quelques pistes de réflexion préalable à la rédaction du plan d'urgence.

4. Établissement du plan d'urgence

Les recommandations ci-après doivent être consignées dans un système documentaire adapté à l'organisation du fournisseur d'eau.

4.1 Répertoire des personnes

Un point majeur pour l'élaboration du plan d'urgence est la création d'un répertoire recensant la liste des personnes avec leurs coordonnées et leurs responsabilités, pouvant être mobilisées pour une gestion optimisée de la situation d'urgence.

4.1.1 Répertoire interne

- Désigner une ou plusieurs personnes au sein de l'organisation du fournisseur à contacter et ayant la capacité de prendre des mesures immédiates (mise hors service d'installation, information restriction de consommation, contact des administrations...),
- Définir clairement le rôle et la responsabilité de chacune des personnes,
- Veiller à ce que les personnes soient joignables à tout moment (y compris la nuit et le week-end) et que leur remplacement soit assuré en cas d'absence
- Veiller à ce qu'un système de permanence soit mis en place pour la gestion des alarmes et des urgences y compris la nuit et le week-end,
- Mettre à jour régulièrement ce répertoire.

4.1.2 Répertoire externe

Disposer d'une liste des interlocuteurs avec coordonnées :

- D'entreprises ou de fournisseurs pouvant être sollicités (voir ci-après),
- Des services de l'état (AGE notamment),
- Des services de secours,
- Des médias locaux,
- Des gros consommateurs d'eau et des clients sensibles,
- ...

Exemple d'entreprises ou prestataires pouvant apporter un soutien logistique :

- Laboratoire d'analyses,
- Fournisseur de pompes / d'équipements électromécaniques,
- Entreprises de terrassement, travaux publics,
- Fournisseurs de groupes électrogènes,
- Fournisseurs d'eau en bouteilles ou en citerne,
- ...



En amont de toute situation d'urgence, il est recommandé de contractualiser le prêt, la location ou la fourniture de matériel avec les entreprises ou prestataires afin d'être prioritaire en cas d'urgence. Il convient également de s'assurer de la collaboration des intervenants la nuit et le week-end.

4.2 Éléments relatifs au système d'approvisionnement en eau

L'ensemble des éléments relatifs au système d'approvisionnement (captage, traitement, stockage, distribution) doit être mis à jour régulièrement et facilement accessible par les équipes du fournisseur :

- Disposer d'un descriptif des installations destinées au prélèvement d'eau, son traitement et son stockage,
- Disposer d'un descriptif du réseau de distribution (conduites d'eau principale, hydrants, ...),
- Disposer d'une carte avec le positionnement des différents ouvrages,
- L'emplacement des outils et du matériel en stock pour l'entretien et la réparation des équipements est connu des équipes,
- L'emplacement des manuels de fonctionnement et d'entretien des équipements est connu des équipes,
- L'emplacement du stockage des réactifs est connu des équipes,
- ...

4.3 Prélèvements d'échantillons et analyses

En cas de situation d'urgence pouvant impacter la qualité de l'eau, le fournisseur doit être en capacité de réaliser ou faire réaliser des prélèvements et des analyses d'eau sur différents points du réseau.

Si la situation le nécessite, le nombre d'échantillons à prélever et les paramètres à analyser pourront être validés avec l'AGE.

Le fournisseur doit disposer d'une réserve de bouteilles adaptées pour la réalisation des prélèvements. Il doit également disposer d'un laboratoire pouvant réaliser les analyses, selon les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 7 octobre 2002, en dehors des heures de travail (**y compris le week-end, soirée et nuit**) si la situation le nécessite (exemple : contamination grave de l'eau).

Pour éviter toute source d'erreur, les échantillons devront être correctement référencés et étiquetés avec les informations suivantes :

- Nom du requérant
- Objet de l'analyse
- Date et heure de prélèvement
- Lieu de prélèvement avec **code national**
- Toute information supplémentaire pertinente : **exemple avant/après chloration, entrée/sortie cuve REC**

Tous les fournisseurs d'eau doivent disposer eux-mêmes, ou via le syndicat auprès duquel ils sont membres, **d'un analyseur de chlore libre** portatif.

En complément, les fournisseurs **ayant des ressources propres**, doivent disposer et s'il n'existe pas d'analyseurs en ligne, d'équipements portatifs de mesures sur le terrain : **turbidimètre, pH-mètre, conductimètre**. Ces équipements peuvent être mutualisés avec d'autres communes ou syndicats.

Ces équipements permettant la réalisation de mesures rapides directement sur le terrain donnent des informations pour une gestion optimisée d'une situation d'urgence. Ces mesures sont un outil d'aide à la prise de décision adaptée au regard de la situation.



Ces équipements devront faire l'objet d'un suivi métrologique et d'un calibrage, conformément aux dispositions du constructeur. Ils devront également disposer de modes opératoires clairs présentant les modalités d'utilisation.

Le personnel en charge de la réalisation des prélèvements et de l'utilisation des équipements de mesures portatifs devra faire l'objet d'une formation préalable.

4.4 Situations d'urgence – Fiche d'intervention

Selon les situations d'urgence pouvant se produire sur son service d'eau potable, le fournisseur rédige des fiches d'intervention avec les actions à entreprendre, selon les situations, avec les rôles et missions des différents intervenants.

La liste ci-dessous présente quelques exemples de situations d'urgence pouvant survenir sur un service d'eau potable :

- **Non-conformité qualitative chimique sur l'eau distribuée présentant un risque***
- **Non-conformité qualitative bactériologique sur l'eau distribuée présentant un risque***
- **Déversement d'un contaminant dans une ressource, un ouvrage de traitement ou de stockage d'eau**
- **Effraction / intrusion**
- **Pollution dans le réseau public de distribution**
- **Inondation d'un ouvrage du service d'eau**
- **Coupure électrique**
- **Rupture de canalisation, manque de pression**
- **Défaillance des pompes de forage/puits**
- **Défaillance du traitement**
- **Pénurie de la ressource**
- **Dégradation / effondrement de forage**
- **Incendie**

(*) : Risque à évaluer en lien avec les services de l'AGE.

Des exemples de fiches d'intervention sont donnés en **annexe 2**.

4.5 Mesures d'urgence - Procédure

Les mesures d'urgence renvoient aux mesures prises afin d'éliminer ou de réduire les effets néfastes des situations d'urgence sur le système d'eau potable. Si elles sont appropriées, ces mesures peuvent permettre de réduire la vulnérabilité des composantes du système aux problèmes potentiels qui pourraient causer des dommages. Chaque mesure d'urgence doit faire l'objet d'une procédure claire, succincte, connue et maîtrisée par le personnel en charge de la gestion de crise.

La liste ci-dessous présente quelques exemples de mesure d'urgence pouvant être prise sur le service d'eau potable :

- **Procédure de désinfection, purge, vidange des installations**
- **Procédure de purges de réseau**
- **Procédure de réalisation d'une analyse d'eau**
- **Procédure de mise en service d'une interconnexion / autre ressource en eau / alimentation de secours**



- Procédure d'arrêt du pompage
- Procédure d'augmentation de la chloration / de mise en place d'une chloration d'urgence
- Procédure de mise en service de la pompe de secours
- Procédure d'organisation de la distribution d'eau embouteillée

5. Communication

La communication lors de la gestion d'une situation d'urgence est un élément essentiel pour la bonne gestion de l'évènement.

Le fournisseur doit disposer d'un plan de communication et fixer les modes de communication et d'alerte de la population, des services de l'état, des services de secours (mail, téléphone, radio locale, presse écrite, réseaux sociaux, ...)

Tout évènement pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau distribuée, et ce quel que soit le laboratoire ayant fait l'analyse, doit être signalé à l'AGE. Dans le cas d'une dégradation de la qualité d'eau pouvant avoir un impact sur la santé et la sécurité de la population, les restrictions de consommation ou interdictions de consommation sont fixées conjointement avec les services de l'AGE.

L'annexe 3 présente des exemples d'alerte à la population :

- Restriction de consommation,
- Interdiction de consommation,
- Retour à la normale.

6. Retour d'expérience et mise à jour du plan d'urgence

Suite à la gestion d'une situation d'urgence, le fournisseur d'eau devra s'attacher à :

- Faire une analyse de la gestion de cette urgence,
- Identifier les difficultés rencontrées,
- Étudier les solutions d'amélioration possibles.

Ce travail sera à mener idéalement avec l'ensemble des acteurs intervenus dans la gestion de la situation d'urgence.

Ce retour d'expérience permet également d'actualiser le plan d'urgence.

D'une manière générale, le plan d'urgence doit être mis à jour lorsque de nouvelles installations s'ajoutent au service ou en cas de modifications des installations existantes.

Les répertoires interne et externe doivent être mis à jour dès que des changements sont apportés.

Le plan d'urgence doit être connu de l'ensemble du personnel pouvant intervenir dans le cadre de la gestion d'une situation d'urgence, sans oublier les nouveaux embauchés. Il doit également être mis à l'essai : il est préconisé de réaliser à des exercices de tests de situation d'urgence chaque année.



Annexe 1 : Réflexions préalables à la rédaction d'un plan d'urgence

L'ouvrage de prélèvement

- Ouvrage : état de l'ouvrage
- Vérifier l'état du forage par une inspection caméra tous les 10 ans (colmatage, état des crépines et du tubage, ...)
- Accès au captage
- Clôture, portail (état, hauteur, passage possible, ...)
- Étanchéité de la construction abritant le captage
- Étanchéification des points de captages pour l'approvisionnement en eau potable en zone inondable
- Vérifier l'état du capot protecteur du forage et son système de fermeture
- Système anti-intrusion, relié à la télégestion? Vérifier sa fonctionnalité régulièrement, qui reçoit l'alarme? quelle est la chaîne d'action en place lors de son déclenchement? Arrêt des pompes en cas d'intrusion : manuel ou automatique
- Alimentation électrique, source électrique de secours fixe, mobile, à louer
- Prévoir un système de branchement aisé du groupe électrogène en remplacement de l'alimentation électrique habituelle (inverseur de source),
- Déterminer les installations essentielles du système de production et la puissance électrique nécessaire pour chacune d'entre elles
- Stockage de l'eau brute
- Accès à l'eau (surface libre)
- Grille d'aération
- Système de levage des pompes
- Nombre de pompes, pompe de secours, caractéristiques de la pompe ?
- Suivi piézométrique de la nappe / débit de la rivière ?
- Suivi de la productivité de l'ouvrage

Le site de traitement de l'eau

- Clôture, portail (état, hauteur, passage possible, ...)
- Système anti-intrusion, relié à la télégestion?, vérifier sa fonctionnalité régulièrement, qui reçoit l'alarme?, quelle est la chaîne d'action en place lors de son déclenchement?
- Télégestion/télesurveillance
- Alimentation électrique, source électrique de secours fixe, mobile, à louer
- Prévoir un système de branchement aisé du groupe électrogène en remplacement de l'alimentation électrique habituel (inverseur de source),
- Déterminer les installations essentielles du système de production et la puissance électrique nécessaire pour chacune d'entre elle
- Protection contre le piratage informatique
- Accès à l'eau (surface libre)
- By-pass possible du traitement
- Mettre en place des systèmes de détection incendie, des outils de lutte contre les incendies

Les produits de traitement de l'eau et leur stockage

- Capacité de l'unité de traitement
- Type de traitement : désinfection et filtres
- Produits chimiques et matériaux de traitement non autorisés



- Moyens de rétention des stockages et des produits
- Identifier les stocks de matières absorbantes et leur compatibilité avec les produits et les entreprises susceptibles de les prendre en charge et leur devenir
- Identifier et localiser les établissements susceptibles de pouvoir collecter et traiter des terres souillées

Le stockage de l'eau

- Nature de l'ouvrage : enterré, semi-enterré, aérien
- Accessibilité
- Vérifier l'état de l'ouverture et son système de fermeture
- Présence d'un système anti-intrusion
- Accès à l'eau (surface libre?)
- Protection contre le piratage informatique
- Déterminer les capacités et la durée d'autonomie des réservoirs en cas de défaillance de la ressource, de défaillance électrique
- Seconde alimentation en eau du réservoir
- Alimentation électrique, source électrique de secours fixe, mobile, à louer
- Prévoir un système de branchement aisé du groupe électrogène en remplacement de l'alimentation électrique habituelle (inverseur de source),
- Déterminer les installations essentielles du système de production et de distribution des eaux et la puissance électrique nécessaire pour chacune d'entre elles
- Déterminer le temps nécessaire pour remplir les réservoirs
- Prévoir les aménagements pour les vidanges et les purges

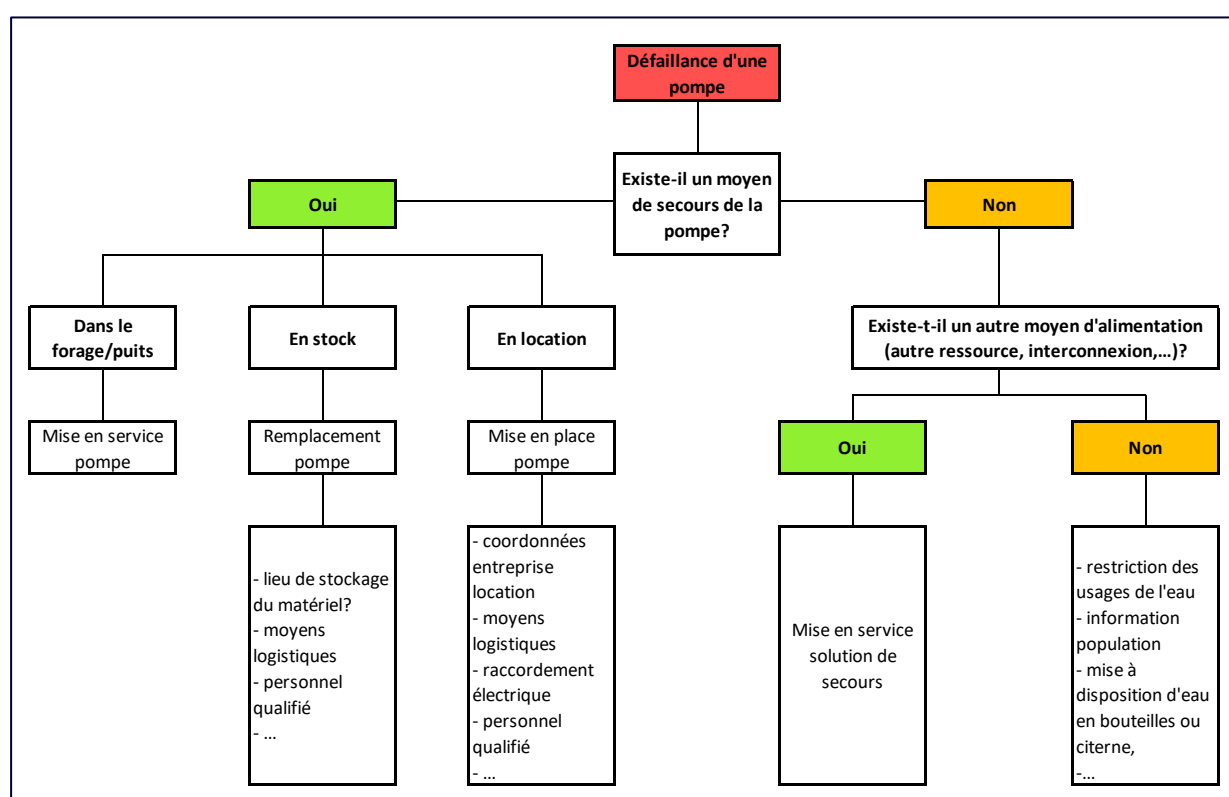
Le réseau

- Âge et matériaux des canalisations
- Procéder aux renouvellements des canalisations fuyardes (plan pluriannuel de renouvellement, étude patrimoniale sur le long terme)
- Fluctuations de pression
- Accès d'un tiers aux bouches incendie
- Localisation et accès aux éléments du réseau (vanne, bouche à clé, ...)
- Accès au réseau lui-même (traversée de terrain privé, servitudes)
- Clapet anti-retour notamment en cas d'approvisionnement des particuliers par des puits privés
- Secteurs cassants
- Présence de surpresseur
- Alimentation électrique, source électrique de secours fixe, mobile, à louer
- Prévoir un système de branchement aisé du groupe électrogène en remplacement de l'alimentation électrique habituelle (inverseur de source),
- Déterminer les installations essentielles du système de distribution des eaux et la puissance électrique nécessaire pour chacune d'entre elles
- Maillage possible
- Interconnexions fonctionnelles? (Conventions à jour?) approvisionnement de quels secteurs? Quelles sont l'origine et la capacité de production de la ressource?
- Secteurs sans secours? Combien d'utilisateurs impactés?
- Prévoir les aménagements pour les vidanges et les purges
- Rechloration



Annexe 2 : Exemple d'aide à la rédaction des fiches d'intervention – situation d'urgence

- Défaillance/panne pompe forage/puits



- Intrusion dans un ouvrage d'eau potable (station de traitement, réservoir, ...)

1. Réception d'une alarme / alerte intrusion

Vérifier sur site si l'alerte est réelle.

2. Intrusion confirmée dans l'ouvrage (exemple porte fracturée)

Vérifier l'état du système de protection d'accès à l'eau (exemple verrouillage des trappes d'accès à l'eau)

- Si système de protection des accès à l'eau indemne : retour à la normale - fin de la procédure,
- Si système de protection des accès à l'eau fracturé ou si système de protection indemne mais avec un doute: Risque sur la qualité d'eau – poursuite de la procédure



3. By-pass de l'ouvrage ou mise à l'arrêt de l'installation si possible
 4. Information de l'AGE
 5. Prise d'échantillon sans délai en différents points selon la configuration:
 - a. En sortie de l'ouvrage où s'est produite l'intrusion
 - b. En amont du point d'intrusion pour disposer d'un échantillon témoin
 6. Analyse des échantillons (contrôle complet)
 7. Mesures opérationnelles possibles à valider en lien avec l'AGE et à adapter selon la situation (contamination avérée, principe de précaution)
-
- Vidange, nettoyage et désinfection des ouvrages
 - Purges réseau
 - Mise en service alimentation secours
 - Restriction ou interdiction de la consommation d'eau
 - Information de la population
 - Distribution de bouteilles d'eau
 - ...



Annexe 3 : Modèle d'information à la population

a. Restriction de consommation

Nom de l'administration communale

Commune, le xx.xx.xxxx

Logo de l'administration communale

Avis de restriction de consommation de l'eau potable

A tous les habitants de la commune de ... (ou villages)

Les analyses réalisées ce jour par le laboratoire de l'Administration de la gestion de l'eau / le laboratoire mandaté par le fournisseur ont montré que l'eau potable distribuée sur le territoire de la commune de ... est de mauvaise qualité bactériologique et est non-conforme aux normes pour une eau destinée à la consommation humaine.

Afin de prévenir tout risque pour la santé, les habitants sont priés d'observer, jusqu'à nouvel ordre, les recommandations suivantes:

- **Faire bouillir l'eau du robinet durant 10 minutes avant de l'utiliser pour la consommation directe et pour la préparation des aliments ;**
- **Ne pas laver à l'eau du robinet les salades, les légumes ou les fruits consommés à l'état cru.**

Les secteurs concernés sont XXX.

Le service technique de l'administration communale ainsi que les instances étatiques collaborent étroitement afin de rétablir la situation au plus vite.

Dès que l'administration communale de ... sera informée par le laboratoire d'un retour à la normale de la qualité de l'eau potable, les habitants en seront immédiatement avisés.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

Le collège échevinal

Mitteilung

An alle Einwohner der Gemeinde ... (oder Dörfer)

Die letzten Analysenresultate die durch das Laboratorium des Wasserwirtschaftsamts/... ausgeführt wurden, haben eine bakteriologische Verunreinigung im Trinkwasser festgestellt. Um etwaigen Gesundheitsschäden vorzubeugen werden deshalb die Einwohner gebeten:



- **Das Leitungswasser 10 Minuten lang abzukochen, bevor Sie es zum Verzehr und zur Zubereitung von Speisen verwenden ;**
- **Lebensmittel wie Salate, Gemüse oder Früchte, welche roh gegessen werden, nicht mit Leitungswasser zu waschen.**

Die betroffenen Bereiche (Zonen/Ortschaften) sind XXX.

Das Laboratorium wird weiterhin Analysen durchführen um die Qualität des Trinkwassers zu überprüfen. Zusammen mit den zuständigen Behörden der Gemeinde wird alles unternommen um die Qualität so schnell wie möglich wiederherzustellen. Sobald sich die augenblickliche Situation verbessert, wird die Gemeindeverwaltung Sie informieren. Wir bitten um Ihr Verständnis und entschuldigen uns für die Unannehmlichkeiten.

Der Schöffenrat

Matdeelung

Un all d'Awunner vun der Gemeng **....(oder d'Dierfer)**

Déi lescht Analyseresultater déi vum Labo vum **Waasserwirtschaftsamt /...** gemeet gi sinn, hunn eng bakteriologesch Verschmutzung am Drénkwaasser festgestallt. Fir eventuelle Gesondheetsschied aus dem Wee ze goen, biede mer d'Awunner:

- **D'Krunnewaasser 10 Minuten ofzekachen iert et gedronk oder fir d'Preparéiere vun lesse benotzt gëtt ;**
- **Liewensmëttel wéi Salaten, Geméis oder Uebst, déi réi giess ginn, net mat Krunnewaasser ze wäschen.**

Déi betrafte Beräicher (Zonen/Uertschaften) sinn XXX.

De Labo wäert weider Analysen duerchféiere fir d'Qualitéit vum Drénkwaasser z'iwwerpräiwen. Zesumme mat den zoustännegen Servicer vun der Gemeng gëtt alles ënnerholl fir d'Qualitéit sou séier wéi méiglech nees hierzestellen. Soubal déi aktuell Situatioun sech verbessert wäert d'Gemeng Iech informéieren. Mir bidden em Äert Versteedsdemech an entschëllegen eis fir eventuell Emstänn.

De Schäfferot



b. Interdiction de consommation

Nom de l'administration communale

Commune, le xx.xx.xxxx

Logo de l'administration communale

Avis d'interdiction de consommation de l'eau potable

A tous les habitants de la commune de ... (ou villages)

Les analyses réalisées ce jour par le laboratoire de l'Administration de la gestion de l'eau / le laboratoire mandaté par le fournisseur ont montré que l'eau potable distribuée sur le territoire de la commune de ... est de mauvaise qualité bactériologique et est non-conforme aux normes pour une eau destinée à la consommation humaine.

Afin de prévenir tout risque pour la santé, les habitants sont priés d'observer, jusqu'à nouvel ordre, les recommandations suivantes:

- **Ne pas consommer l'eau du robinet à des fins alimentaires. Pour la boisson, le lavage des dents, la préparation des aliments et le lavage des légumes crus, seules des eaux embouteillées devront être utilisées ;**
- **L'eau du robinet reste utilisable pour les autres usages (toilettes, douche, vaisselle, nettoyage).**

Le service technique de l'administration communale ainsi que les instances étatiques collaborent étroitement afin de rétablir la situation au plus vite.

Dès que l'administration communale de ... sera informée par le laboratoire d'un retour à la normale de la qualité de l'eau potable, les habitants en seront immédiatement avisés.

Nous vous remercions de votre compréhension et nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

Le collège échevinal

Mitteilung

An alle Einwohner der Gemeinde ... (oder Dörfer)

Die letzten Analysenresultate die durch das Laboratorium des Wasserwirtschaftsamtes/... ausgeführt wurden, haben eine bakteriologische Verunreinigung im Trinkwasser festgestellt. Um etwaigen Gesundheitsschäden vorzubeugen werden deshalb die Einwohner gebeten, folgendes zu beachten:

- **Benutzen Sie kein Leitungswasser für Lebensmittelzwecke. Zum Trinken, Zähneputzen, Zubereiten von Speisen und Waschen von Rohkost sollte nur abgefülltes Flaschenwasser verwendet werden ;**
- **Leitungswasser kann weiterhin für andere Zwecke verwendet werden (Toilette, Dusche, Abwasch, Reinigung).**



Das Laboratorium wird weiterhin Analysen durchführen um die Qualität des Trinkwassers zu überprüfen. Zusammen mit den zuständigen Behörden der Gemeinde wird alles unternommen um die Qualität so schnell wie möglich wiederherzustellen. Sobald sich die augenblickliche Situation verbessert, wird die Gemeindeverwaltung Sie informieren. Wir bitten um Ihr Verständnis und entschuldigen uns für die Unannehmlichkeiten.

Der Schöfferrat

Matdeelung

Un all d'Awunner vun der Gemeng(oder d'Dierfer)

Déi lescht Analyseresultater déi vum Labo vum Waasserwirtschaftsamt/... gemeet gi sinn, hunn eng bakteriologesch Verschmutzung am Drénkwaasser festgestallt. Fir eventuelle Gesondheetsschied aus dem Wee ze goen, biede mer d'Awunner folgendes ze beuechten:

- **Benotzt kee Krunnewaasser fir Liewensmëttelzwecker. Benotzt fir ze drénken, d'Zänn ze botzen, d'Zoubereede vun lessen a Wäsche vu réie Liewensmëttel just Fläschewaasser ;**
- **Fir alles anescht (Toilette, Dusch, Spullen, Botzen) ka weiderhi Krunnewaasser benotzt ginn.**

De Labo wäert weider Analysen duerchféiere fir d'Qualitéit vum Drénkwaasser z'iwwerpräiwen. Zesumme mat den zoustännege Servicer vun der Gemeng gëtt alles ënnerholl fir d'Qualitéit sou séier wéi méiglech nees hierzestellen. Soubal déi aktuell Situatioun sech verbessert wäert d'Gemeng lech informéieren. Mir bidden em Äert Versteesdemech an entschëllegen eis fir eventuell Emstänn.

De Schäfferot



c. Retour à la normale

Nom de l'administration communale

Commune, le xx.xx.xxxx

Logo de l'administration communale

Avis de retour à la normale de la qualité de l'eau potable à tous les habitants de la commune de XXX

Les dernières analyses de la qualité de l'eau potable du réseau de XXX, effectuées par le laboratoire XXX en date du XXX, ont montré que l'eau est à nouveau conforme aux normes de qualité pour une eau destinée à la consommation humaine. L'eau potable peut donc être consommée sans restriction.

Depuis la détection de la non-conformité le XXX, les responsables de l'administration communale ont réalisé une chloration du réservoir d'eau de XXX.

Nous vous remercions de votre compréhension.

XX, le XXX (jour/mois/année)

Le collège échevinal

Mitteilung über die Rückkehr zur normalen Trinkwasserqualität an alle Einwohner der Gemeinde XXX

Die letzten Analysen der Qualität des Trinkwassers in XXX, die vom Laboratorium XXX am XXX durchgeführt wurden, haben gezeigt, dass das Wasser wieder den Qualitätsstandards für Trinkwasser entspricht. Das Trinkwasser kann daher ohne Einschränkung konsumiert werden.

Seit der Feststellung der Nichteinhaltung am XXX haben die technischen Dienste der Gemeinde eine Chlorierung des Behälters von XXX durchgeführt.

Wir bitten um Ihr Verständnis.

XXX, den XXX (Tag/Monat/Jahr)

Der Schöffenrat

Problemer mam Krunnewaasser behuewen un all d'Awunner vun der Gemeng XXX

Déi lescht Analyse vun der Drénkwaasserqualitéit zu XXX, déi vum Labo XXX den XXX fuerchgefouert goufen, hu gewisen dass d'Krunnewaasser nees den Qualitätsnorme fir Drénkwaasser entsprécht. D'Krunnewaasser kann deemno erem ouni Aschränkung consomméiert ginn.

Säit der Feststellung vun der Netkonformitéit den XXX hunn déi technesch Servicer vun der Gemeng de Behälter XXX chloréiert.

Mir bieden em Äert Versteesdemech.

XXX, den XXX (Dag/Mount/Joer)

De Schäfferot